

Conditions générales de vente :

Article 1 – champ d’application

Les présentes conditions générales régissent de plein droit **toutes les ventes de séjours au camping la Prade**. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping la Prade et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d’un séjour, pour lui –même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l’établissement.

Article 2 - Conditions de réservation et de paiement

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11/01/1993. Le camping est réservé à une clientèle touristique. L'admission est conditionnée à la justification d'un domicile, par présentation d'une carte d'identité pour l'occupation d'un emplacement nu ou d'une location.

2.1 Prix

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise.

L’attention du client est attirée sur le fait que n’est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

a) Emplacement nu :

Toute location d’emplacement est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane, camping-car. Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, 2 personnes prévues dans le forfait, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil, sanitaires, espace de jeux, piscine.

Les frais annexes (personne supplémentaire, les tentes supplémentaires, véhicule supplémentaire, animaux domestiques ...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajoutent à ce dernier.

Nous acceptons jusqu’à deux animaux par emplacements.

La recharge de véhicule électrique sur l’emplacement est interdite sous peine d’expulsion.

Nous ne pouvons être tenus responsables du manque de place sur l'emplacement.

Le nombre de personnes sur un emplacement est limité à 6 personnes.

L'emplacement se réserve à partir de 14 heures et les départs s'effectuent avant 12 heures.

Les arrivées doivent se faire avant 19h.

Lors de la réservation, l'acompte à verser est de 30% du prix du séjour + les frais de dossier. La réservation d’emplacement devient effective après acceptation par la Direction de votre acompte. La totalité du règlement devra être effectuée à votre arrivée pour toute réservation.

b) Hébergement locatif.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Le forfait locatif inclut l'eau, le gaz, l'électricité l'accès aux infrastructures d'accueil, sanitaires, espace de jeux, piscine.

Un animal peut être admis sous certaines conditions à voir avec la direction.

La recharge de véhicule électrique sur l'emplacement est interdite sous peine d'expulsion.

Tout objet, hébergement endommagé ou dégradé doit être signalé à la réception.

L'arrivée pour la location d'un hébergement se fait à partir de 16 h, le départ se fait avant 10 h. Les arrivées doivent se faire avant 19h.

Lors de la réservation, l'acompte à verser est de 30% du prix du séjour + les frais de dossier.

La réservation devient effective après acceptation par la Direction de votre acompte.

La totalité du règlement devra être effectuée à votre arrivée pour toute réservation.

2.2 Condition de paiement

Les paiements acceptés sont espèces, chèque, chèques vacances, Carte Bleu et virement bancaire.

Toute réservation* effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement **et par carte bancaire uniquement**. Le solde du montant de la location étant exigé 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur la réservation.

* En accord avec le client et la direction les modalités de paiement peuvent être différentes.

2.3 Modification de réservation, annulation et interruption de séjour

En cas d'annulation:

- jusque à 90 jours avant la date d'arrivée : acompte remboursé hors frais de dossier.
- de 90 jour à 30 jours avant la date d'arrivée : acompte non remboursé.
- Moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée aucun remboursement ne sera effectué.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. L'assurance annulation est facultative mais conseillée.

En cas de souscription à l'assurance, les conditions générales de vente ci-dessus ne s'appliquent pas. Vous devez contacter Neat Assurance par mail à sinistre@neat.eu pour faire votre demande d'indemnisation. Aucun remboursement ne sera effectué par le camping.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 16 h, les départs s'effectuent avant 10 h.

En emplacement : les arrivées s'effectuent à partir de 14 h, les départs s'effectuent avant 12 h.

En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

3.2 Caution

Pour les locatifs **une caution de 300 €** vous sera demandée à la remise des clés et restituée le jour de votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (sauf litige relatif à l'état des lieux auquel cas la caution ne sera restituée qu'après un délai minimum de 10 jours).

Le ménage devra être fait suivant l'option choisi conformément à la fiche ménage du locatif. **L'option ménage n'exclut pas certaines tâches:** Faire et ranger la vaisselle, vider les poubelles, vider et dégivrer le réfrigérateur, balayer le sol, vider le barbecue et ranger la terrasse. L'état de propreté du locatif doit être correct.

Un montant de 100€ sera retenu dans le cas où le locatif est laissé dans un état de propreté insatisfaisant.

Vous disposez de 24h pour venir signaler à la réception tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d'appareil.

3.3 Départ

Tout retour de clé après 10h pour un locatif ou libération de l'emplacement après 12h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

La veille de votre départ, nous vous demandons de bien vouloir avertir la réception de votre heure de départ afin de convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux d'un locatif.

Le règlement d'un l'emplacement non réservé est à effectuer la veille du départ.

Toute demande de prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

3.4 Animaux

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis dans le camping.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

La direction décline toutes responsabilités en cas de vol, incendies, intempéries etc.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce d'Albi.